



Dossier réalisé par  
Franck Canton et  
Jacques Prévot,  
avec la collaboration  
de Noémie Grignon.  
Photos TAAF, sauf  
mention spéciale.

## Repères

Les Terres australes et antarctiques françaises, collectivité française d'outre-mer créée par la loi du 6 août 1955 et qui possède l'autonomie administrative et financière, sont formées par l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam pour la partie subantarctique, la terre Adélie en Antarctique, et les îles Éparses, situées dans le canal du Mozambique pour les Glorieuses, Juan de Nova, Bassas da India et Europa, et au nord de La Réunion pour Tromelin.

Leur découverte remonte à 1552 pour les îles Amsterdam et Saint-Paul et à 1772 pour Kerguelen et Crozet. La responsabilité de la gestion des îles Éparses est confiée depuis janvier 2005 au préfet, administrateur supérieur des TAAF, et pleinement intégrées aux TAAF depuis la loi du 21 février 2007.

Le siège de la collectivité est installé depuis 2000 à Saint-Pierre de La Réunion. Comme tous les autres territoires d'outre-mer, les TAAF sont associées à l'Union européenne en tant que « pays et territoires d'outre-mer » (PTOM).

# L'État dans les TAAF

Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont dispersées des tropiques au cœur du continent Antarctique (voir Repères). L'éloignement géographique important de ces territoires réclame, pour leur administration, une logistique complexe, assurant une présence garante de la souveraineté nationale. Les compétences des TAAF sont centrées sur la recherche scientifique dont les enjeux sont de première importance, la protection de la biodiversité et la gestion durable des ressources halieutiques. Des sujets qui font l'objet de relations internationales intenses et d'une coopération régionale croissante.

# Une collectivité atypique

Trois questions au préfet Rollon Mouchel-Blaisot, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises.

**Civique : Quelles sont les particularités liées à la double fonction de préfet-administrateur supérieur ?**

**Rollon Mouchel-Blaisot :** Cette situation est effectivement inhabituelle car je suis à la fois le représentant de l'État et le responsable exécutif de cette collectivité. Cela confère une grande responsabilité opérationnelle, car je dois mettre en œuvre ce que je suis amené à décider !

La gestion directe de navires, de pêcheries, de bases éloignées ou de réserves naturelles nécessite une grande implication personnelle sur des sujets complexes. J'ai la chance de m'appuyer sur une équipe performante et motivée. La dimension régionale et internationale du poste est également très forte. Enfin, la représentation du territoire nécessite de fréquents déplacements, en plus des missions dans les îles australes ou en terre Adélie qui prennent à chaque fois près d'un mois !

**Civique : Quels sont les champs de compétence et d'actions de cette préfecture atypique ?**

**Rollon Mouchel-Blaisot :** Nos missions sont d'abord d'assurer la souveraineté effective de notre pays sur ces terres « extrêmes », l'accès logistique à ces territoires très éloignés et le fonctionnement de bases ouvertes en permanence. Tout ce dispositif est au service de trois politiques prioritaires. D'abord, le soutien à la recherche scientifique fondamentale, sur des sujets aujourd'hui au cœur des préoccupations de la planète, en étroite liaison avec notre partenaire majeur qu'est l'institut polaire Paul-Émile-Victor. Ensuite, la protection d'une biodiversité unique et fragile. Enfin, la gestion durable des ressources halieutiques. Bien que le territoire s'étire des tropiques jusqu'à l'Antarctique, notre administration est très légère. Elle bénéficie du concours de collaborateurs en provenance de nombreux départements ministériels (Défense en premier lieu mais aussi

« Par leur état quasi primitif, les TAAF constituent un terrain privilégié d'observation des changements globaux. »



Intérieur, Équipement, Finances, administrations maritimes, etc.) et des contractuels, notamment de la réserve naturelle. C'est une ressource humaine variée et de grande qualité qui contribue à faire de notre administration une véritable « préfecture interministérielle » organisée exclusivement autour des missions à accomplir. En cela, notre organisation transversale et réactive est très moderne.

**Civique : Quelle vision développez-vous pour les TAAF ?**

**Rollon Mouchel-Blaisot :** Les TAAF n'échappent pas à la nécessité commune de faire plus et mieux en maîtrisant les dépenses. C'est ainsi que nous avons mené de longues négociations pour réduire les coûts du *Marion-Dufresne*, principale dépense de notre budget. Elles ont également dû intégrer un nouveau territoire, les îles Éparses. Dans le même temps, les recettes propres sur lesquelles le territoire comptait habituellement sont soit stables (redevances de pêche, philatélie) soit quasi disparues (« pavillon Kerguelen »).

Aussi, la maîtrise du coût des dessertes logistiques et l'optimisation de la gestion des bases constituent-elles nos priorités. Le ministère chargé de l'Outre-mer nous accompagne dans cette démarche, notamment grâce à une forte dotation au titre du plan de relance qui nous permet de réaliser des investissements stratégiques.

Nos territoires constituent des réservoirs de biodiversité exceptionnel. En effet, ils constituent par leur environnement quasi primitif un terrain privilégié d'observation des changements globaux. Cela fait d'ailleurs plus de cinquante ans que notre recherche y mène des programmes scientifiques aujourd'hui reconnus au premier plan mondial. La terre Adélie comme nos îles océaniques sont fragiles et doivent être protégées. Il nous faut donc concilier protection maximale des écosystèmes et activités humaines scientifiques. Il ne s'agit pas d'interdire tout accès ou activité mais de veiller à ce que l'impact humain soit le plus minime possible.

Les TAAF, c'est aussi un immense espace maritime, le deuxième de notre pays après la Polynésie française,

**Rollon Mouchel-Blaisot, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, devant un albatros de l'île d'Amsterdam.**

## LE CONSEIL CONSULTATIF, « PARLEMENT DES TAAF »

Les Terres australes et antarctiques françaises ont la particularité de ne pas héberger de population autochtone. Par conséquent, elles n'ont ni élu ni assemblée délibérante locale. Néanmoins, l'administrateur supérieur est assisté d'un conseil consultatif qui intervient dans l'administration générale du territoire. Le conseil consultatif comprend treize membres titulaires : parlementaires, représentants des principaux ministères concernés (Outre-mer, Affaires étrangères, Recherche, Défense, Pêche, Environnement, etc.), scientifiques et personnalités qualifiées dans les domaines de l'environnement, de la recherche et du développement durable. Jean-Pierre Charpentier, contrôleur général des Armées, en est le président. Le conseil est obligatoirement consulté sur les questions économiques, financières et fiscales du territoire, informé des projets de programmes scientifiques dans les TAAF et constitue également le comité de gestion de la réserve naturelle des terres australes.

avec 2,3 millions de km<sup>2</sup>. Notre ambition, appuyée sur une forte expérience, est d'en faire un modèle de gestion durable conciliant développement économique (la pêche à la légine<sup>1</sup> est aujourd'hui la deuxième de France en valeur) et protection des écosystèmes marins. C'est la raison pour laquelle notre territoire est engagé - à la suite du discours du président de la République au Havre en juillet 2009 en conclusion des travaux du Grenelle de la mer - dans une stratégie de création d'aires marines protégées, aussi bien dans les Éparses que dans l'océan austral, sur une grande partie de son espace maritime. En s'inscrivant dans la lignée des pionniers qui ont bâti les TAAF, notre objectif est que nos territoires de l'extrême puissent continuer d'apporter à notre pays la dimension du long terme.

1. Variété de poisson des mers froides australes à forte valeur commerciale, appréciée pour sa chair blanche et fondante. C'est une espèce carnassière, qui peut atteindre une assez belle taille (plus de 2 m et plus de 80 kg) et vivre au-delà de 35 ans. La légine vit généralement près du fond, depuis les faibles profondeurs jusqu'à plus de 2 000 m. Sa pêche et sa consommation ne datent que des années 1990, mais elle a fait déjà l'objet d'un braconnage important.

# Surmonter l'isolement

L'isolement des Terres australes et antarctiques françaises implique la mise en place, par l'administration des TAAF, d'une chaîne logistique complexe.

**H**ormis dans les îles Éparses, où certains avions militaires peuvent atterrir, la desserte des Terres australes et antarctiques françaises se fait exclusivement par voie maritime. Avec quatre rotations par an, le *Marion-Dufresne* dessert les îles subantarctiques dont les bases ne possèdent pas d'aéroport, ni même de port. Propriété des TAAF, le *Marion-Dufresne* a deux fonctions principales : le ravitaillement des terres australes à partir de La Réunion et la recherche océanographique. Véritable « navire logistique », il est à la fois un paquebot qui sert au transport du personnel des bases et des visiteurs, un cargo chargeant des conteneurs et des colis lourds d'une capacité de 5 600 m<sup>3</sup> et possédant deux grues jumelables de 25 tonnes, un pétrolier transportant du carburant pour les bases, un porte-hélicoptères, un navire de recherche équipé de 650 m<sup>2</sup> de laboratoires et d'équipements lourds, dont un carottier sédimentaire géant. Chaque année, l'institut polaire français Paul-Émile-Victor (IPEV)<sup>1</sup> sous-affrète ce navire aux TAAF pour réaliser des campagnes océanographiques dans le monde entier.

L'*Astrolabe*, quant à lui, permet la relève des hivernants et l'acheminement des équipes techniques et du matériel préparant les recherches scientifiques pilotées par l'IPEV, ainsi que le ravitaillement de la base Dumont-d'Urville, en terre Adélie. C'est depuis Hobart, en Tasmanie, que l'*Astrolabe*, navire à « capacité glace », dessert la terre Adélie. Ce navire ravitailleur de



Laurent Besnard

La desserte des TAAF se fait exclusivement par voie maritime.

65 mètres de long peut embarquer 48 passagers et plusieurs tonnes de vivres et de matériel. Durant l'été austral, de novembre à mars, il effectue cinq rotations entre l'Australie et le continent antarctique. Généralement, lors de la première rotation, la banquise, souvent très présente, ne permet pas au navire polaire d'atteindre la station Dumont-d'Urville. Le navire stoppe dans le « pack » et le lien avec la base s'effectue à l'aide de deux hélicoptères embarqués. La traversée, qui dure au minimum de cinq à six jours, est fréquemment « agitée »...

1. Créé en 1992, l'institut polaire français Paul-Émile-Victor (IPEV) est un groupement d'intérêt public (GIP) constitué par neuf organismes publics ou parapublics : ministères de la Recherche et des Affaires étrangères, CNRS, IFREMER, CEA, TAAF, Météo-France, CNES, Expéditions polaires françaises. Il participe à la concertation scientifique et logistique internationale sur les régions polaires. Agence de moyens et de compétences, l'IPEV est au service des laboratoires nationaux rattachés aux universités et aux établissements de recherche (CNRS, CEA, INRA, etc.). Il sélectionne les programmes de recherche et apporte les moyens humains, logistiques, techniques et financiers nécessaires à leur réalisation. Dans ce cadre, il met à disposition des infrastructures et équipements en Antarctique, dans les îles subantarctiques et au Svalbard, et organise les campagnes de terrain. Il met également en œuvre les campagnes océanographiques à bord du *Marion-Dufresne* et de l'*Astrolabe*.

## UNE GESTION EXEMPLAIRE DU TRI DES DÉCHETS

Maintenir la présence de la France dans ses territoires lointains nécessite de ravitailler les bases sur lesquelles scientifiques et militaires sont implantés, mais implique également une gestion exemplaire des déchets pour ne pas contaminer ces milieux insulaires fragiles. Les TAAF ont par conséquent décidé que l'ensemble des déchets quotidiens devait être immédiatement trié et rapatrié grâce au navire ravitailleur. Actuellement, des opérations plus spécifiques sont organisées pour évacuer les déchets « historiques » qui constituent des volumes importants et rendent ces actions très

onéreuses en raison des coûts de rapatriement et de traitement. En avril 2009, une dépollution exceptionnelle des îles Éparses, représentant un retrait de plusieurs centaines de tonnes de déchets métalliques, soit plusieurs décennies d'occupation humaine, a été réalisée lors de la rotation exceptionnelle du *Marion-Dufresne*. Une opération similaire consistant à retirer les déchets accumulés lors de la construction abandonnée de la piste aérienne vient d'être achevée en terre Adélie. Ce projet financé par Veolia a été réalisé en partenariat avec l'IPEV dans le cadre de l'Année polaire internationale.



Lucile Simon

# Des sujets de recherche au cœur des enjeux de la planète

Dans les TAAF, de nombreuses missions scientifiques sont menées, enrichissant la connaissance des biotopes.



**L**es Terres australes et antarctiques françaises sont dispersées sur une vaste amplitude qui va des tropiques au pôle Sud. Ces territoires accueillent depuis plusieurs décennies de nombreuses activités de recherche, touchant aussi bien les sciences de la vie que les sciences de l'univers. Ces études sont mises en œuvre dans les îles australes et en terre Adélie par l'institut polaire Paul-Émile-Victor (IPEV). En moyenne, les TAAF accueillent chaque année sur les bases 225 chercheurs français et étrangers qui travaillent sur une soixantaine de programmes. Dans les îles Éparses, les TAAF ont confié à l'Institut national écologie et environnement (INEE), en liaison avec l'Institut national des sciences de l'univers (INSU), la mission d'élaborer une stratégie de recherche et d'assurer la cohérence des programmes. La présence de Météo-France sur tous les districts permet de maintenir un effort d'observation dans le domaine de la météorologie dans ces régions isolées. L'ensemble de ces travaux facilite notamment l'appréhension des changements globaux, comme le réchauffement climatique. Les TAAF ont, depuis plusieurs années, tissé un étroit partenariat avec le Centre national d'études spatiales (CNES), qui dispose d'une station de suivi des satellites à Kerguelen, et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), qui a installé plusieurs stations de détection, en application du traité d'interdiction complète des essais nucléaires.



TAAF

## LA STATION CLIMAT DE L'ÎLE D'AMSTERDAM

D'une superficie de 58 km<sup>2</sup>, l'île d'Amsterdam, massive, est ceinturée de falaises abruptes. Une vingtaine de personnes hivernent sur la base permanente Martin-de-Viviès, qui accueille un poste d'observation de référence internationale pour le climat et permet de mieux comprendre le rôle de l'océan dans le changement climatique à l'échelle de la planète. Les mesures de CO<sub>2</sub> qui y sont collectées depuis 1981 sont mises à disposition et utilisées par la communauté internationale et par les experts du GIEC pour établir leurs scénarios des modifications futures du climat.

# Une biodiversité exceptionnelle



Des manchots royaux.

**La variété des milieux, l'abondance et la spécificité de la faune et de la flore font des TAAF des sanctuaires de la biodiversité. Celle-ci a peu d'équivalents à l'échelle planétaire, il convient donc de la protéger.**

**L**es îles subantarctiques françaises constituent des milieux terrestres encore quasiment intacts. Plantes et animaux présentent des adaptations originales développées au cours de plusieurs millions d'années d'évolution dans un isolement total, au sein de l'océan Austral, à des milliers de kilomètres de tout continent et de toute pollution. Les archipels Crozet et Kerguelen, par exemple, abritent les communautés d'oiseaux marins les plus riches et diversifiées au monde. Situées à proximité du front polaire et de la convergence subtropicale, les eaux sont particulièrement riches en crustacés, calmars et poissons, qui alimentent à leur tour oiseaux de mer, éléphants de mer, otaries de Kerguelen et d'Amsterdam. De nombreux cétacés sont également présents. La volonté de protéger ces territoires est donc forte et ancienne. Dès 1938, les Terres australes françaises étaient classées « parc national » par décret ; l'arrêt

*« Les TAAF doivent être considérées comme des écosystèmes fragiles où la faune et la flore terrestres n'ont développé aucun mécanisme de défense contre la colonisation par de nouvelles espèces. »*

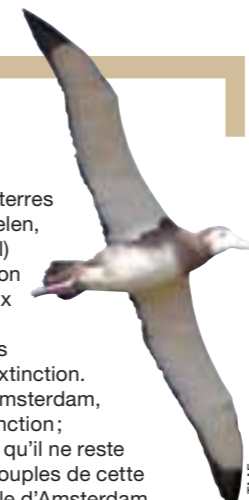
de la chasse aux éléphants de mer ou encore la création de zones réservées à la science avaient également été décidés. En 1995, le comité de l'environnement polaire soulignait le caractère unique du patrimoine naturel des îles subantarctiques françaises et recommandait la protection des trois archipels subantarctiques en réserve naturelle nationale terrestre et marine. Ce fut chose faite en 2006 avec la création de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises. Il s'agit aujourd'hui de la plus grande réserve naturelle de France, elle s'étend sur 700 000 hectares terrestres et 1 570 000 hectares maritimes dont la gestion est confiée à l'administration des TAAF.

Les îles Éparses, elles, abritent treize espèces d'oiseaux marins sur les vingt-quatre qui nichent dans l'océan Indien occidental, et trois des sept millions de couples de cette vaste région. Ces îles représentent donc un sanctuaire d'intérêt international pour les oiseaux marins tropicaux. Plusieurs espèces de tortues se reproduisent dans les îles Éparses. L'île d'Europa se recouvre en quasi-totalité d'une végétation indigène intacte. Les récifs coralliens sont également très riches : plus de soixante espèces de coraux sont présentes à Europa et près d'une centaine à Juan de Nova. De la même manière, la terre Adélie est marquée par une forte concentration d'espèces protégées d'oi-

## PROTÉGER L'ALBATROS

La réserve naturelle des terres australes (Crozet, Kerguelen, Amsterdam et Saint-Paul) est un site de reproduction majeur pour de nombreux oiseaux marins, notamment sept espèces d'albatros menacées d'extinction. Parmi elles l'albatros d'Amsterdam, en danger critique d'extinction ; les spécialistes estiment qu'il ne reste que vingt-cinq à trente couples de cette espèce endémique de l'île d'Amsterdam. Sa préservation constitue donc une priorité absolue.

Dans le cadre de son plan d'actions biodiversité, soutenu par le ministère chargé de l'Écologie, les TAAF élaborent cette année un plan national d'action pour la conservation de l'albatros d'Amsterdam. La ligue pour la protection des oiseaux (LPO) est associée à la démarche, notamment pour la rédaction du plan. Un comité de suivi piloté par le préfet, administrateur supérieur, regroupe les scientifiques du CNRS de Chizé, qui travaillent sur cette espèce depuis de nombreuses années, l'institut polaire Paul-Émile-Victor (IPEV), le Muséum national d'histoire naturelle, les organismes de pêche et les différentes administrations concernées. Ce comité suit les différents travaux et valide l'ensemble des mesures de conservation proposées.



## Les ressources halieutiques

**Les TAAF administrent 2,3 millions de km<sup>2</sup> de zones économiques exclusives (ZEE). Cette zone, la deuxième de France après la Polynésie française, comporte des ressources halieutiques importantes et diversifiées. Leur gestion durable constitue une priorité.**



**N**e relevant pas de la politique communautaire, trois pêcheries sont pleinement gérées par les TAAF : la légine (ZEE de Kerguelen et de Crozet), la langouste (ZEE des îles Saint-Paul et Amsterdam), et le thon (îles Éparses du canal du Mozambique).

Les stocks de légine et de langouste sont aujourd'hui stabilisés grâce à une gestion draconienne fondée notamment sur l'instauration de quotas définis par le préfet sur la base de l'expertise scientifique reconnue du Muséum national d'histoire naturelle, et sur une réglementation stricte des TAAF. Les ressources ont pu également être préservées grâce à l'implication des professionnels du secteur, et, sous l'autorité du préfet de La Réunion, à la surveillance active des zones par la Marine nationale et l'*Osiris*, navire chargé de lutter contre la pêche illicite, et à la coopération avec l'Australie, dont la ZEE voisine celle de Kerguelen. Enfin, un contrôleur de pêche, formé par les TAAF et exerçant la double mission de contrôle et d'observation de l'environnement (des données qui sont transmises ensuite

au muséum), est systématiquement embarqué. Parmi les nombreuses règles qui ont été établies par les TAAF pour la pêche à la légine, plusieurs dispositions ont été prises afin de protéger les ressources et l'écosystème. Obligation est ainsi faite de pêcher à plus de 500 mètres de profondeur. Une taille limite de capture a été fixée pour éviter la prise de légines juvéniles. Le filage de nuit est obligatoire, ainsi que des systèmes d'effarouchement et des lignes auto-lestées pour lutter contre la mortalité aviaire. À noter que la pêcherie australe a engagé une démarche de certification durable au niveau international.

## LES MOYENS NAUTIQUES

Outre le *Marion-Dufresne* et l'*Astrolabe*, les TAAF financent *Osiris*, patrouilleur de surveillance de la pêche illicite. Les TAAF possèdent également une flottille à Port-aux-Français.

UN PEU DE DROIT :  
LES ZEE

La zone économique exclusive est une zone située au-delà de la mer territoriale et adjacente à celle-ci, soumise à un régime juridique particulier, en vertu duquel les droits et la juridiction de l'État côtier et les droits et libertés des autres États sont gouvernés par les dispositions de la convention des Nations unies sur le droit de mer, signée en 1982. Dans la zone économique exclusive, l'État côtier a des droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, biologiques ou non biologiques, des eaux surjacentes aux fonds marins, des fonds marins et de leur sous-sol, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres activités tendant à l'exploration et à l'exploitation de la zone à des fins économiques, telles que la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents. Il a également juridiction, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, en ce qui concerne la mise en place et l'utilisation d'îles artificielles, d'installations et d'ouvrages, la recherche scientifique marine, la protection et la préservation du milieu marin et d'autres droits et obligations prévus par la Convention. La zone économique exclusive ne s'étend pas au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale. Dans la zone économique exclusive, tous les États, qu'ils soient côtiers ou sans littoral, jouissent des libertés de navigation et de survol et de la liberté de poser des câbles et pipelines sous-marins, ainsi que de la liberté d'utiliser la mer à d'autres fins internationalement licites liées à l'exercice de ces libertés et compatibles avec les autres dispositions de la Convention, notamment dans le cadre de l'exploitation des navires, d'aéronefs et de câbles et pipelines sous-marins.

## Mémoire

# Les esclaves oubliés de Tromelin

**L**e 31 juillet 1761, l'*Utile*, une flûte<sup>1</sup> de la Compagnie française des Indes orientales fait naufrage sur une petite île de 1 km<sup>2</sup> au nord de La Réunion, alors qu'il transporte illégalement des esclaves provenant de Madagascar et destinés à l'île Maurice. L'équipage survivant laisse soixante esclaves sur l'île, puis regagne Madagascar dans une embarcation de fortune en promettant de venir les rechercher. Cette promesse ne fut jamais tenue et ce n'est que quinze ans plus tard, le 29 novembre 1776, que le chevalier de Tromelin, commandant la corvette *La Dauphine*, récupérera huit esclaves survivants, sept femmes et un enfant de huit mois. L'île prendra le nom de Tromelin, en hommage au chevalier. Depuis 2006, deux campagnes de fouilles

archéologiques ont été menées sur l'île Tromelin par le groupement de recherches en archéologie navale (GRAN) avec le concours de l'institut national de recherche en archéologie préventive (INRAP). Placée sous l'autorité du préfet des TAAF, la mission a reçu le soutien de l'UNESCO et du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, présidé par Françoise Vergès. Grâce à ces fouilles, des bâtiments d'une ampleur exceptionnelle ont été mis au jour. Du mobilier et des récipients en cuivre ont également été découverts, témoignage de la vie de ces esclaves en société unie et organisée. Cette aventure archéologique, qui a révélé cette bouleversante histoire des esclaves oubliés de Tromelin, fait l'objet d'un film documentaire.

1. Navire de guerre servant au transport du matériel.



Des bâtiments d'une ampleur exceptionnelle ont été mis au jour.

## Les TAAF sur la scène internationale

La situation géographique des TAAF et leur patrimoine biologique exceptionnel placent la France au cœur des dispositifs de protection mis en place par la communauté internationale.

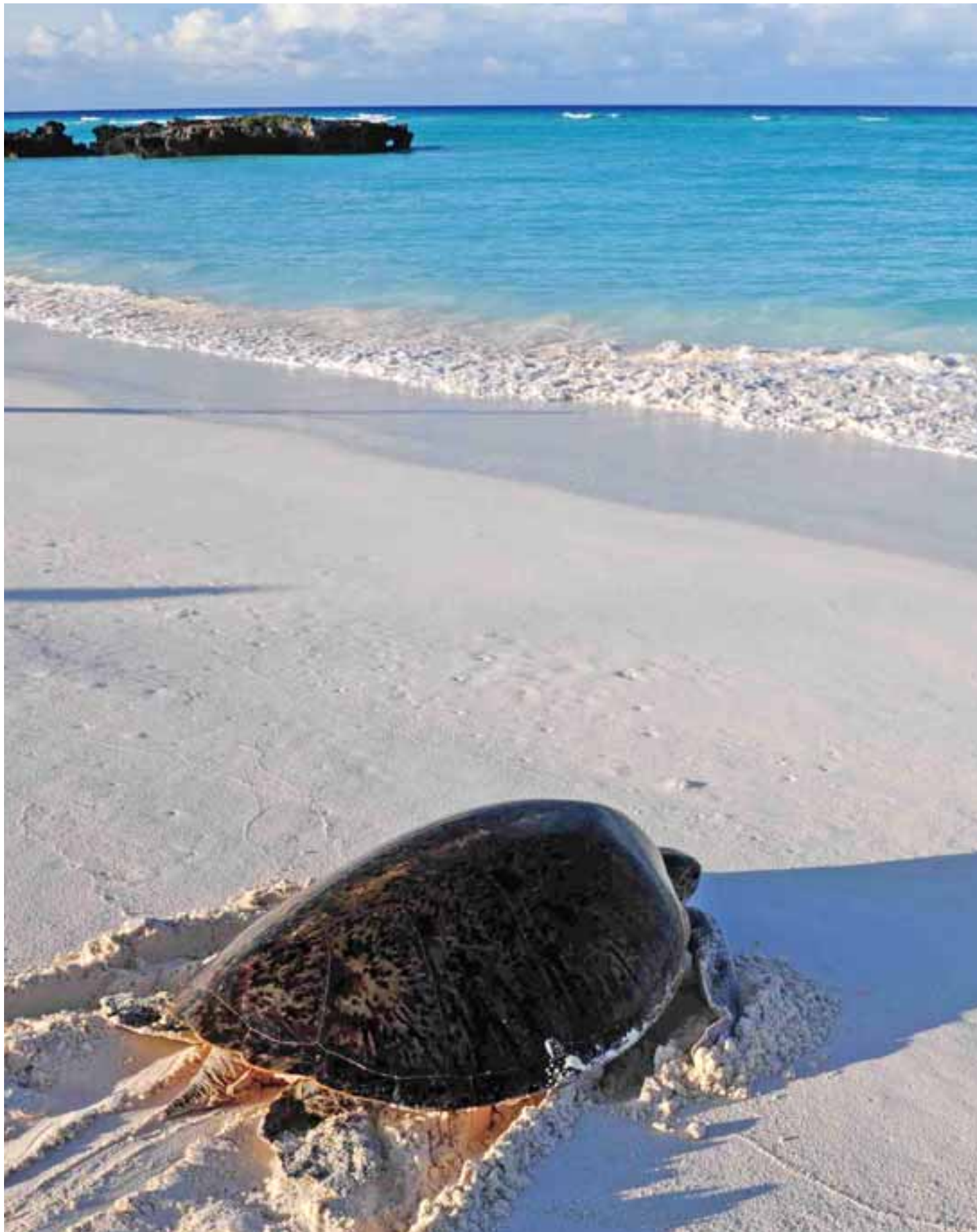


**L**a position géographique des TAAF permet à la France d'occuper une place stratégique dans le système du traité de l'Antarctique, notamment au travers de la convention pour la conservation de la faune et la flore marine de l'Antarctique (CCAMLR). Fortes de l'expérience acquise dans de nombreux domaines – gestion raisonnée des pêches et des écosystèmes, stratégie maritime, sécurité des personnes et de l'environnement en Antarctique –, les TAAF y sont devenues une force de proposition incontournable. Les TAAF jouent également un rôle important sur la scène internationale dans le secteur de la pêche. Elles participent pleinement à la commission des thons de l'océan Indien (CTOI), au sein de la délégation « France-territoires » réservée aux collectivités extra-européennes ayant statut de PTOM. La France est ainsi doublement représentée par la Commission européenne pour sa flotte métropolitaine et vient en tant que PTOM. Grâce aux îles Éparses, les TAAF appartiennent également à la France de l'océan Indien, dont elles constituent le trait d'union (85 % des ZEE de la zone). Elles contribuent ainsi, aux côtés de La Réunion et de Mayotte, aux actions de coopération régionale en matière de pêche, de biodiversité et de recherche scientifique concernant les grands enjeux de la planète. La création d'un futur parc marin sera bientôt effective sur l'archipel des Glorieuses. Un accord de coopération a d'ailleurs été signé en juin 2010 avec Mayotte, qui possède des écosystèmes comparables et vient de créer son propre parc marin. La gestion des îles isolées constitue, par ailleurs, un thème de coopération avec d'autres États confrontés aux mêmes problématiques, comme les Seychelles. L'île Tromelin fait également l'objet d'une coopération

Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'Outre-mer, et Christian Cointat, sénateur et président du groupe d'études sur l'Arctique, l'Antarctique et les terres australes, lors du colloque Îles Éparses terres d'avenir au Sénat en octobre 2009.

La position géographique des TAAF permet à la France d'occuper une place stratégique dans le système du traité de l'Antarctique.

régionale. Rollon Mouchel-Blaisot, préfet des TAAF, a récemment conduit la délégation française chargée de négocier la cogestion de l'île Tromelin avec les autorités mauriciennes. Un accord de cogestion a été signé à Port-Louis le 7 juin 2010 par Alain Joyandet, secrétaire d'État à la coopération et à la francophonie et Arvin Boolell, ministre mauricien des affaires étrangères. Il porte sur les ressources halieutiques, la protection de l'environnement et la recherche archéologique. Première traduction de cet accord de cogestion, une prochaine campagne de fouilles archéologiques sera menée par une équipe scientifique franco-mauricienne en novembre prochain. Les TAAF et l'Australie possèdent une frontière maritime commune au-dessus du plateau de Kerguelen. Leurs zones économiques exclusives – Kerguelen, côté français, Heard et Mac Donald, côté australien – englobent même la quasi-totalité du plateau de Kerguelen. Suite à un accord bilatéral signé le 24 novembre 2003, les bâtiments de patrouille de chacun des deux pays peuvent exercer une mission de police des pêches dans les eaux de leur voisin, optimisant ainsi les moyens de surveillance et les délais d'approche. Les deux pays travaillent également sur l'évaluation des stocks halieutiques de l'ensemble du plateau de Kerguelen. Les TAAF et l'Afrique du Sud sont quasiment voisines, grâce à leurs archipels, Crozet côté français et Marion et Prince Edward côté sud-africain, et la proximité de Bassas da India et d'Europa des côtes sud-africaines. Les deux pays ont déposé conjointement deux dossiers aux Nations unies pour l'extension de leur plateau territorial. La France et l'Afrique du Sud partageront bientôt une frontière sous-marine. Les deux pays ont également des intérêts communs dans le domaine de la recherche scientifique et de la pêche.



Tiré à part sur les TAAF Civique 188 de juin 2010 / Directeur de la publication\_Michel Mosimann / Rédacteur en chef\_ Jean-Pierre Biarrotte-Sorin 01 49 27 38 51 / Conception et réalisation\_ CITIZENPRESS 01 77 45 86 86 / Impression\_Imprimerie SIEP (Bois-le-Roi) / Version audio sur intranet\_ECA, enregistrements à la carte pour aveugles / Édition\_Délégation à l'information et à la communication 6, rue Cambacérés, 75008 Paris Télécopie : 01 40 07 29 99 / Tirage\_XXXXXX exemplaires / Commission paritaire\_0309 B 07055 / ISSN 1275-7705.

Les Îles Éparses, lieux de ponte importants pour les tortues.